



Imprimé par F. DELAUP, et publié tous les jours, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.

No. 55.

NOUVELLE-ORLÉANS, MARDI, 4 NOVEMBRE 1828.

Vol. 11.

Conditions:—L'ABEILLE paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'un franc par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de \$10, en payant chaque semestre d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Éditeur, ou ses correspondants: les abonnés de la ville à la fin du mois, et ceux de la campagne dix jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne font pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent une piastre pour la première fois, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, dans chaque langue.

Les personnes qui font publier ordinairement un grand nombre d'avis, peuvent prendre un abonnement à l'année: les prix sont de \$40 à \$80, y compris la feuille, selon la quantité d'avis.

On s'abonne à la paroisse St.-Charles, chez le juge Morel Guiramaud.

A la paroisse St. Jean-Baptiste, chez le juge Thérèse Le Blanc.

A Donaldson, chez F. Bose, instituteur.

Aux Attakapas, à Mr. Dumartriat, et au juge Bryant.

Lord-Amérique.

POUR NEW-YORK,

La nouvelle ligne de paquebots part régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 22 de chaque mois, comme suit:

Le navire LOUISIANA, capt. Price, le 22 d'Octobre.

Le navire TALMA, capt Marshall, le 8 de Novembre.

Le navire KENTUCKY, cap Rathbone, le 23 de Novembre.

Le navire ILLINOIS, capt Waterman, le 8 de Décembre.

Le navire TENNESSEE, capt. Fowler, le 24 de Décembre.

Le public peut compter sur l'exactitude dans le départ des sudits navires.

L'époque de leur départ de New-York, est le 15 de chaque mois.

25 oct Foster & Huston.

A VENDRE—24 mille cigares de la Havane en caisses, demi caisses, quarts et dixièmes, qualité supérieure.

Sirap de café basées.

Une quantité de boîtes d'ayves et de féve.

40 bouteilles d'eau de fleurs d'orangers, par SOLANA & ARIZA.

Encignure des rues St. Pierre et Bourbon. 18 août.

SANGUES à 50 cents.

A VENDRE chez FORESTIER & Co. au coin des rues Royale et St.-Pierre.

Les articles suivants sont offerts à des prix modérés, savoir:

Rhexis anti-glaucomeux du Dr. Guilhé

3 livres sulfate de quinine

Bandages herniaires, sondes

Bougies et canules en gomme élastique

Piluliers à l'usage des pharmaciens

Boîtes en cartons assorties

Bianc des sultans pour adoucir la peau

Rouge pour la toilette

Pastilles de séral pour parfumer les appartements

Baume de copahie inodore

Moza Japonais &c. &c. 18 août

250 onces Sulfate de quinine par flacons d'une, 2, 4 et 8 onces.

1000 livres quinquina jaune par caisses de 25, 50 et 100 livres.

Jus de Limons par barrils, gallons et bouteilles, à vendre par FORESTIER & Co.

On trouvera constamment chez eux un assortiment complet de peinture, huile de lin, de baleine, essence de térébenthine, le tout à des prix et conditions avantageux. 3 sept.

CHANGEMENT DE DOMICILE. BAINS FUMIGATOIRES.

Ma. RENOJ, Docteur en Médecine, à l'honneur de faire part à ses confrères, et au public, qu'il a transporté son établissement de la rue du Quartier dans la rue de Condé, presque à l'encoignure de la rue du Maine, dans la maison connue sous la dénomination de Bains Publics. 8 Juillet.

SANGUES A VENDRE

par Forestier & Co. Pharmaciens au coin des rues Royale et St. Pierre. 30 Oct.

Pour Bayou Sarah, Port Hickey, Baton Rouge, et lieux intermédiaires.

Le solide bateau à vapeur COOSA, capitaine J. B. Colby, étant d'une marche supérieure, fera dorénavant un pacte et régulariser les voyages d'ici au Bayou Sarah. Ses jours de départ sont, le Mercredi de la Nouvelle-Orléans à dix heures du matin et du Bayou Sarah, le Samedi à 8 heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à J. MAGAN & Co.

POUR LE BAYOU SARAH, LaFosse-Rivière, Baton-Rouge, Plaquemines, et les autres débarquements.

Le bateau à vapeur, à simple pression, FLORIDA, capt. G. Laurent, part d'ici tous les Jendis, à dix heures du matin, pour le Bayou Sarah, d'où il repart tous les Dimanches à dix heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à Joseph T. Bauduc.

A vendre par les sous-signés.

EN débarquement du brick Levant de Bordeaux.

6 pipes eau-de-vie 4me. preuve.

25 baillis de blanche preuve du Mexique cont.

12 caisses fruits à l'eau-de-vie assortis.

132 paniers huile fine clarifiée.

1 caisse cote paillé en j.

1 do. robes cote paillé, fond lithographique.

3 do. soie à coudre, couleurs assorties pour le Mexique.

1 do. fusils à pistons grand calibre.

1 do. pistolets de po.

40 mille capsules première qualité.

Le tout ayant droit au drawback.

D. G. BORDUZAT & Co. 1er juillet N° 108 Rue Royale

DEPOT DU VÉRITABLE REMÈDE DE LE ROY TENU PAR A. MICHOUD.

L'ANCIEN DEPOT de cet inappréciable Remède, confié par Mr. COTTEN, ainsi qu'on le prouve par l'exhibition des factures, est maintenant en face de la Halle, au coin des rues de la Levée et Madison.

Prix avec les instructions, purgatif \$175, vomitif \$1, ensemble tous les ouvrages du Dr. Le Roy à \$1 le volume.

Ant. Michoud tient également un Depot d'ARTISANERIE de Dr. Guilhé de Paris.

Prix \$175 la bouteille avec le livre.

Au magasin dudit Ant. Michoud on trouve tous les articles d'objets cliniquiers, armes, marbres, verroteries, faïences, cordes à linge, huiles douces fines, vin &c. &c.

ON Y DÉTAILLE 12 livres de beau Sucre pour \$1, et 6 livres d'excellent Café de la Havane par une pinsette. 22 août.

Peaux Sèches.

94 Peaux Sèches à vendre par D. G. BORDUZAT & Co., Rue Royale, No. 108. 15 août

Pensionnat pour les jeunes demoiselles.

L'ÉTABLISSEMENT de Mde. Evershed pour les pensionnaires et les externes, est maintenant fixé à cette maison commode et agréable, rue Bourbon No. 16, deux portes après l'Eglise Episcopale.

Les branches suivantes d'une éducation libérale et soignée sont enseignées dans son établissement.

Les langues Française, Anglaise et Italienne; Histoire ancienne et moderne; L'écriture; La Mythologie; Grammaire; Les belles Lettres; Arithmétique; La Danse; la musique vocale et instrumentale.

Son établissement étant composé également d'écolières françaises et américaines, les deux langues y sont généralement parlées; et par ce moyen réunit le précieux avantage de la pratique continuelle, à la connaissance des règles grammaticales.

Madame Evershed pénétrée des devoirs que lui impose son état, et désirant les remplir avec autant d'exactitude que possible, est toujours assistée par des personnes d'une capacité reconnue et de la plus grande assiduité à remplir leurs engagements; elle se croit donc autorisée à promettre aux parents, et autres personnes, que les élèves continueront à recevoir tous les soins qu'il est possible de souhaiter pour acquérir une éducation utile et accomplie.

N. B. Comme ci-devant, Madame Evershed donne des leçons de piano, de guitare et de musique vocale. 1 Avril

ARRIVE' par la Rochelle, venant de Bordeaux, et à vendre par le sous-signé:

Fromage de Hollande, dit tête de mort

Fromage de Gruyère de la Suisse.

Pruneaux de Tours en boîtes de dix livres.

Figues de Marseille.

Sardines à l'huile de Nantes, &c. &c. 8 mai F. BERTOUILL.

AVIS.

MRS. DURAND & THIAO ont l'honneur de prévenir messieurs les habitants et tous propriétaires de moulins à scie ou à sucre, de machines à vapeur, presses à coton et navires, que leur atelier de forgeron et fondeur est de nouveau en opération, et qu'ils recevront avec plaisir tous les ordres qu'on voudra bien leur donner concernant leur état. Ils espèrent par leur activité et leur exactitude à exécuter les ouvrages qu'on leur donne, continuer à mériter la confiance qu'on leur a accordée jusqu'à présent. 22 oct.

AVIS—Daniel Grégoire Borduzat, à l'honneur de prévenir ses amis et le public, qu'il a contracté une raison de commerce avec Mr. Antoine Mathieu Borduzat, son père, à Bordeaux, que lui seul sera le gérant de la société à la Nouvelle-Orléans, et qu'à dater du 1er. Juillet 1828 la signature sociale de la maison à la Nlle. Orléans, sera, D. G. Borduzat & Co.

De plus, il a l'honneur d'annoncer aux négociants de cette ville, et de la Louisiane qui pourraient avoir des assurances commises sur la place de Bordeaux, qu'il vient de recevoir du syndic des assureurs de cette dernière ville, pleins pouvoirs de le représenter dans toutes affaires d'assurances, et dans le cas d'avaries particulières, grosses et communes, soit sur corps de bâtiment soit sur marchandises, messieurs les intéressés sont invités de faire viser leurs comptes de réclamations par l'agent général D. G. Borduzat, à défaut de quoi ils seraient de nul effet, et refusés au paiement. 28 juin—a

VICT. ROUMAGE offre à vendre les articles suivants, reçus par le brick Levant, de Bordeaux, 100 barils de 18 gallons eau-de-vie blanche 5me. preuve, 400 caisses vin rouge de Médoc 4 caisses loquets, targes et verrouillets 20 barriques vin rouge vieux, de Médoc. EN MAGASIN: 200 barriques vin rouge, diverses qualités 30 tierçons vin blanc, Sauterne, Grave et Baise, 00 caisses vins rouge et blanc, 20 pipes eau-de-vie de Cognac 4e. preuve 00 paniers bouteilles de Bordeaux. 4 juin

SUCRE

60 boucauds beau sucre de St. Attakapas, à vendre par Gordon, Forrestal & Co. No 23, rue Toulouse 4 juin

COUR de Paroisse pour la paroisse et la cité de la Nlle. Orléans, le 13 Octobre 1828.

Présent l'honorable J. Pitot—Mme. François Auguste, de c. l. contre François Auguste son mari—Les parties ayant fait un arrangement à l'amiable pour leurs droits respectifs, d'après le document présenté par le défendeur, marqué A, qui doit rester déposé dans les archives de la Cour, et le résultat de cet arrangement, montant en faveur de la demanderesse à une somme de \$3277 97 4, comme la moitié des profits de la communauté, y compris la somme de cinq cents piastres, montant de la dot de la demanderesse; il est ordonné, adjugé et décrété par la Cour, d'après la dire de Mr. J. P. Canonge, l'avocat représentant ladite demanderesse, qu'elle a recouru de son mari François Auguste, ladite somme de \$3277 97 4, par privilège et par préférence sur toutes les propriétés de la dite communauté d'une manière satisfaisante pour ses droits et titres; que ledit défendeur reste responsable, des dettes de ladite communauté, qu'il est tenu de payer, telles qu'elles sont stipulées dans ledit document; et que toutes les propriétés de ladite communauté lui sont adjugées comme siennes propres, d'après les conditions audit arrangement, avec la seule réserve, au profit de la demanderesse, de toute erreur ou omission qui peut avoir été faite dans l'ajustement de ses droits, d'après le susdit document ci-annexé. (Signé) JAS. PITOT—Juge.

THOS. S. KENNEDY, Greffier. 14 oct.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.

Cour du premier District Judiciaire.

John Reynolds contre ses créanciers } Il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu en l'étude de Th. S. Kennedy, notaire public, le 7 Novembre prochain, à 10 heures du matin, aux fins mentionnées dans la pétition. Dans l'intervalle, toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens de l'insolvable John Reynolds sont suspendues. Par ordre de l'honorable Joshua Lewis juge de ladite Cour. Fait au greffe le 13 Octobre 1828. 14 oct. J. L. LEWIS—Greffier.

Dix piastres de récompense pour quiconque ramènera au sous-signé, ou logera dans une des écoles de l'état; la négresse nommée Bonne, très robuste, figure ronde, grands yeux front ridé, parlant anglais, français et un peu l'espagnol; on suppose quelle se tient de l'autre bord, derrière l'habitation Magnin ou sur le bord du canal près le bassin. LALAURIE. 20 Octobre. 4

Le sieur GUILLAUME, déjà un peu connu en cette ville, a l'honneur de prévenir le public, qu'il vient de prendre une maison, rue Bourbon, entre les rues St. Pierre et Toulouse, où l'on trouvera journellement chez lui, des pâtés froids et chauds et pâtisseries variées de tout genre ainsi qu'un restaurant à toute heure du jour. Il envoie en ville tous les diners, mets ou plats qui peuvent lui être commandés. P. S. Le Sr. G. se charge d'apprendre à faire la cuisine ou la pâtisserie aux apprentis que l'on voudrait confier à ses soins. Conditions raisonnables, s'adresser chez lui. 29 oct—3f.

ÉTAT DE LA LOUISIANE

Vente par le Marshall.

Le Maître, des Acherres et habitants de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Un emplacement N° 3 dans l'île 57 faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre Un emplacement N° 6 dans l'île N° 21 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre Un emplacement N° 19 dans l'île N° 17 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre Un emplacement N° 7 dans l'île N° 21 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre Un emplacement N° 6 dans l'île N° 50 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre Un emplacement N° 10 dans l'île N° 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre Un emplacement N° 12 dans l'île N° 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre Un emplacement N° 8 dans l'île N° 17 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre Un emplacement N° 10 dans l'île N° 17 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre Un emplacement N° 10 dans l'île N° 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre Un emplacement N° 5 dans l'île N° 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre Un emplacement N° 7 dans l'île N° 17 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre Un emplacement N° 2 dans l'île N° 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre Un emplacement N° 3 dans l'île N° 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre Un emplacement N° 4 dans l'île N° 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre Un emplacement N° 9 dans l'île N° 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre Un emplacement N° 7 dans l'île N° 2 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre Un emplacement N° 10 dans l'île N° 19 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre Un emplacement N° 13 dans l'île N° 2 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre Un emplacement N° 11 dans l'île N° 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre Un emplacement N° 6 dans l'île N° 57 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre Un emplacement N° 7 dans l'île N° 57 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre Un emplacement N° 11 dans l'île N° 19 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre Un emplacement N° 8 dans l'île N° 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre Un emplacement N° 7 dans l'île N° 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre Un emplacement N° 7 dans l'île N° 57 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre Un emplacement N° 11 dans l'île N° 19 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre Un emplacement N° 13 dans l'île N° 2 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre Un emplacement N° 6 dans l'île N° 57 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre Un emplacement N° 7 dans l'île N° 57 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre Un emplacement N° 11 dans l'île N° 19 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre Un emplacement N° 8 dans l'île N° 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre Un emplacement N° 7 dans l'île N° 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre Un emplacement N° 7 dans l'île N° 57 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre Un emplacement N° 11 dans l'île N° 19 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre Un emplacement N° 8 dans l'île N° 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre Un emplacement N° 7 dans l'île N° 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre Un emplacement N° 7 dans l'île N° 57 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre Un emplacement N° 11 dans l'île N° 19 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre Un emplacement N° 8 dans l'île N° 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre Un emplacement N° 7 dans l'île N° 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre Un emplacement N° 7 dans l'île N° 57 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre Un emplacement N° 11 dans l'île N° 19 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre Un emplacement N° 8 dans l'île N° 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre Un emplacement N° 7 dans l'île N° 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre Un emplacement N° 7 dans l'île N° 57 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre Un emplacement N° 11 dans l'île N° 19 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre Un emplacement N° 8 dans l'île N° 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre Un emplacement N° 7 dans l'île N° 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre Un emplacement N° 7 dans l'île N° 57 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre Un emplacement N° 11 dans l'île N° 19 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre Un emplacement N° 8 dans l'île N° 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre Un emplacement N° 7 dans l'île N° 58 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre Un emplacement N° 7 dans l'île N° 57 faubourg Lacourse dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—contre Un emplacement N° 11 dans l'île N° 19 faubourg Association dont le propriétaire est inconnu.

AVIS—Attendu que Stephen Van Winkle, Acherres et collecteur de taxes pour la paroisse de la Poste Coupée, s'est adressé à nos demandeurs que les hypothèques provenant des divers obligations qu'il a souscrites, comme principal le 26 de Février 1823, conjointement avec Charles Morgan et Sothène Allain, ses cautions—le 27 de Décembre 1823, conjointement avec Charles Morgan et Arnaud Beauvais, ses cautions—le 7 Février 1825, conjointement avec Charles Morgan et François V. Boni, ses cautions—le 17 Janvier 1825, conjointement avec Charles Morgan et Arnaud Beauvais, ses cautions—le 20 Février 1826, conjointement avec Charles Morgan et Vincent Sainere, ses cautions—le 30 Janvier 1827, conjointement avec Charles Morgan et Augustin Leblanc, ses cautions—et le 31 de Décembre 1827, conjointement avec Charles Morgan et Arnaud Beauvais, ses cautions, soient levées et annulées.

Avis est par le présent donné à toutes personnes intéressées de déduire par écrit au bureau du secrétaire d'Etat dans l'espace de quatre-vingt-dix jours après la dernière publication, les raisons pour lesquelles lesdites obligations et hypothèques ne seraient pas levées et annulées.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat en la ville de la Nouvelle-Orléans, le cinquième jour de Juillet mil-huit-cent-vingt-huit, et la cinquante-troisième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique. J. JOHNSON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Par le gouverneur. F. DERBIGNY, Secrétaire d'Etat. 14 juillet.

CHAPEAUX DE CASTOR.

RUE DU CANAL N° 18. NICHOLS & KEELER viennent de recevoir par le navire Frances, venant de New-York, un assortiment de chapeaux de Castor à la mode pour hommes, de la première qualité, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés. 12 août.

FORESTIER & Co. ST. PIERRE & ROYALE.

LES sous-signés offrent à vendre à des prix très modérés, les articles suivants, en débarquement de France:

Anis, Eau de fleurs d'orange

Coriandre, Vinaigre distillé,

Calomys aromatisés, Canelle de Ceylan,

Safran oriental, Bandages herniaires,

Jalap en poudre, Pains à cacheter,

Huile de Croton, Noix muscades,

Essence de Rhubarbe, Rue de Guinée,

Do. Sabine, Pilules de Lee,

Do. Canelle, Pinceaux à miniature,

Vermillon de Chine, Sumac de Sicile,

Baie de Genièvre, Coloquinte,

Sesqui, Lichen d'Islande,

Arrow Root, Manna carthage, etc.